

**L'hon. M. Macdonald:** Je remercie le député.

(La motion modifiée est adoptée.)

*Et la Chambre se forme de nouveau en comité:*

[Français]

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a dit ce soir au sujet du bill dont la Chambre est saisie.

La façon dont le gouvernement a libellé le bill qu'il présente actuellement m'étonne beaucoup. Un comité de la Chambre a siégé pendant plusieurs semaines dans le but de connaître la vérité et de découvrir pourquoi il existait un malaise au sein de la Compagnie des jeunes Canadiens. Encore une fois, le gouvernement ne tient pas compte des recommandations du comité et demande tout simplement à la Chambre d'adopter, en vitesse, une loi visant tout simplement à nommer un contrôleur de la Compagnie des jeunes Canadiens.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous nous demandons souvent à quoi servent les comités de la Chambre. Même si les recommandations des comités ne lient pas le gouvernement, à mon avis, ce dernier aurait dû tenir compte non seulement des recommandations du comité, mais aussi du mandat qui lui avait été confié.

Le ministre prétend qu'il faut adopter cette loi et, lorsqu'elle sera adoptée, on en adoptera une nouvelle, sans dire quelle en sera la substance.

C'est pour cette raison que mon collègue, le député d'Annapolis-Valley (M. Nowlan), s'est opposé à ce que le bill soit présenté sans qu'on dise aux députés ce que sera la nature d'un autre bill qui sera présenté plus tard.

On se demande également si le gouvernement, en présentant ce bill, n'agit pas trop tardivement. Après les échanges qui ont eu lieu entre le premier ministre (M. Trudeau) et M. Saulnier, le président du conseil exécutif de Montréal, avant même que le comité ne siège et que M. Saulnier, à Montréal, ne fasse sa déclaration sur la Compagnie des jeunes Canadiens, alors même que le secrétaire d'État (M. Pelletier) était au courant des malaises profonds qui existaient au sein de la Compagnie des jeunes Canadiens, on n'a pas voulu agir lorsqu'il était temps. Le secrétaire d'État a tout simplement convoqué, une fois, à son bureau, le directeur de la Compagnie pour lui demander ce qui se passait et si on allait renvoyer un volontaire de la Compagnie.

La surveillance s'est limitée à ceci, alors qu'il s'agissait de diriger un organisme qui

dépensait des deniers publics. L'enquête nous a révélé qu'on avait dépensé sept millions de dollars.

À Montréal, l'enquête a aussi révélé que plusieurs volontaires étaient tout simplement des agitateurs—non pas des contestataires, car nous les acceptons dans notre société moderne—qui voulaient démolir les institutions démocratiques établies à Montréal et ailleurs dans la province de Québec.

Le secrétaire d'État était au courant de cela. On l'avait averti bien avant que le président du conseil exécutif de Montréal fasse une déclaration publique. Mais c'était le grand silence! N'eût été la déclaration de M. Saulnier, on n'en connaîtrait pas plus sur les agissements de certains membres de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Le gouvernement, acculé au pied du mur, alors qu'on réclamait la tenue d'une enquête royale pour connaître le fond du problème, a décidé de charger un comité parlementaire d'étudier toute cette affaire.

Selon le rapport de ce comité, où une minorité s'opposait aux recommandations générales, il faudrait tout simplement mettre la Compagnie des jeunes Canadiens sous tutelle, repenser ses objectifs, refaire ses structures, afin que nous sachions comment sont dépensées les sommes d'argent qui lui sont confiées.

Nous avons donc l'exemple frappant d'un gouvernement qui prêche une plus grande participation des députés à la chose publique. Lorsqu'on a voulu donner plus de latitude au comité, le gouvernement n'en a pas tenu compte et la présentation du bill actuellement à l'étude est un autre exemple du peu d'attention qu'il porte au travail des comités. C'est le cabinet qui décide. Ce ne sont même pas les députés du parti au pouvoir, mais bien le gouvernement qui dicte la ligne de conduite.

● (9.50 p.m.)

Monsieur le président, j'appuie les propos que mon collègue, le député d'Annapolis-Valley a tenus au cours de ce débat. Nous voulons savoir quelles mesures le gouvernement entend prendre en vue d'enrayer le problème qui existe au sein de la Compagnie des jeunes Canadiens. Non pas que nous, de l'opposition, nous opposions aux activités des jeunes qui veulent améliorer la société dans laquelle nous vivons, par l'animation sociale auprès de ceux qui, comme le dit le texte de la loi, n'ont pas de voix. Mais nous voulons épurer la Compagnie de ses sujets indésirables, lui donner de nouvelles structures et lui assigner de nouveaux objectifs. Et si le ministre nous faisait connaître les dispositions de la nouvelle loi qu'il a l'intention de présenter, peut-être que le présent débat deviendrait inutile.